



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

allocations et ressources

Question écrite n° 12623

Texte de la question

M. François Hollande appelle l'attention de M. le ministre des affaires sociales, du travail et de la solidarité sur les difficultés que peuvent rencontrer des personnes dépendantes dans certaines situations. En effet, si l'APA peut être mobilisée pour financer de nombreux services comme de l'aide ménagère, des aides techniques ou des adaptations du logement, aucune compensation financière n'est attribuée lorsque l'un des deux époux plus jeune que l'autre cesse de travailler afin de soigner son conjoint. Ainsi, alors même que le conjoint en question n'a pas l'âge requis pour bénéficier de la retraite, sa perte de revenu n'est pas compensée. Il souligne que la possibilité de s'occuper de son conjoint devrait être donnée à toute personne. Il serait pour cela nécessaire que soit envisagée une allocation au conjoint valide équivalente au SMIC, par exemple, jusqu'à l'âge de la retraite, ce qui viendrait remplacer la prestation dépendance. Aussi il lui demande quelles mesures le gouvernement entend prendre pour répondre à ces légitimes préoccupations.

Données clés

Auteur : [M. François Hollande](#)

Circonscription : Corrèze (1^{re} circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 12623

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : affaires sociales, travail et solidarité

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 février 2003, page 1297